



EXERCICE DE LA MÉDECINE PAR DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE : CONDITIONS DE NIVEAU D'ÉTUDES EN FONCTION DE L'ACTIVITÉ DU MÉDECIN REMPLACÉ CITÉES À L'ARTICLE R. 4131-1

Conditions à remplir par le remplaçant ou l'adjoint et semestres requis :

1 Médecine générale

Etre inscrit en troisième cycle de médecine générale et avoir effectué

- trois semestres de résidanat dont un chez un praticien généraliste agréé.

2 Anatomie et cytologie pathologiques humaines ou anatomie et cytologie pathologiques

A. - 4 spécifiques (1).

B. - 1 libre.

3 - Anesthésie-réanimation

A. - 4 spécifiques (1) dont 3 dans des services d'anesthésie et 1 dans un service de réanimation.

B. - 1 libre.

4 Cardiologie et médecine des affections vasculaires ou pathologie cardio-vasculaire

A. - 3 spécifiques (1).

B. - 2 dans des services agréés de :

1. Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire ;
2. Endocrinologie-maladies métaboliques ;
3. Néphrologie ;
4. Médecine interne ;
5. Pédiatrie ;
6. Pneumologie ;
7. Radiodiagnostic et imagerie médicale ;
8. Neurologie ;
9. Réanimation.

5 Dermato-vénéréologie ou dermatologie et vénéréologie

A. - 3 spécifiques (1).

B. - 2 libres.

6 Endocrinologie et métabolismes ou endocrinologie-maladies métaboliques

A. - 2 spécifiques (1).

B. - 2 dans des services agréés de :

1. Gynécologie-obstétrique ;
2. Gastro-entérologie et hépatologie ;
3. Néphrologie ;
4. Pédiatrie.
5. Médecine interne.



EXERCICE DE LA MÉDECINE PAR DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE : CONDITIONS DE NIVEAU D'ÉTUDES EN FONCTION DE L'ACTIVITÉ DU MÉDECIN REMPLACÉ CITÉES À L'ARTICLE R. 4131-1

Conditions à remplir par le remplaçant ou l'adjoint et semestres requis :

C. - 1 libre.

7 Maladies de l'appareil digestif ou gastro-entérologie et hépatologie

A. - 3 spécifiques (1).

B. - 2 libres.

8 Gynécologie médicale

A. - 3 semestres dans des services agréés de gynécologie-obstétrique.

B. - 1 libre.

9 Hématologie

A. - 3 spécifiques (1) :

1. Au moins 1 dans un service d'hémobiologie clinique et maladies du sang ;

2. Au moins 1 dans un laboratoire central d'hémobiologie des hôpitaux.

B. - 1 dans un service agréé de :

1. Anatomie et cytologie pathologiques ;

2. Immunologie et immunopathologie ;

3. Médecine interne ;

4. Oncologie ;

5. Pathologie infectieuse et tropicale, clinique et biologique ;

6. Pédiatrie ;

7. Pneumologie ;

8. Réanimation.

C - 1 libre.

10 Médecine interne

A. - 2 spécifiques (1).

B. - 1 dans un service agréé de :

1. Cancérologie ;

2. Immunologie et immunopathologie ;

3. Pathologie infectieuse et tropicale, clinique et biologique ;

4. Réanimation ;

5. Nutrition.

C. - 3 libres.

11 Médecine nucléaire

A. - 3 spécifiques (1).

B. - B. - 2 libres.

12 Médecine du travail

A. - 3 spécifiques (1).

EXERCICE DE LA MÉDECINE PAR DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE : CONDITIONS DE NIVEAU D'ÉTUDES EN FONCTION DE L'ACTIVITÉ DU MÉDECIN REMPLACÉ CITÉES À L'ARTICLE R. 4131-1

Conditions à remplir par le remplaçant ou l'adjoint et semestres requis :

B. - 2 libres.

13 Néphrologie

A. - 2 spécifiques (1).

B. - 1 dans un service agréé de réanimation.

C. - 2 libres.

14 Neurologie

A. - 3 spécifiques (1).

B. - 1 dans un service agréé de psychiatrie ou dans un service agréé de neurologie.

C. - 1 libre.

15 Oncologie (option oncologie médicale)

A. - 3 spécifiques (1), dont 1 dans un service agréé pour l'option de radiothérapie.

B. - 2 libres.

16 Oncologie (option radiothérapie) ou radiothérapie

A. - 4 spécifiques (1), dont 1 dans un service agréé pour l'option d'oncologie médicale.

B. - 1 libre.

17 Pédiatrie

A. - 4 spécifiques (1).

B. - 1 libre.

18 Pneumologie

A. - 3 spécifiques (1).

B. - 2 libres.

19 Psychiatrie

A. - 4 spécifiques (1), dont 1 dans un service agréé en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

B. - 1 libre.

20 Psychiatrie (option psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent)

A. - 4 spécifiques (1) dont 2 dans un service agréé en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

B. - 1 libre.

21 Radiologie (option radiodiagnostic) ou radiodiagnostic et imagerie médicale

A. - 3 spécifiques (1).

B. - 2 libres.

22 Rééducation et réadaptation fonctionnelles

A. - 3 spécifiques (1).

B. - 2 libres.

23 Rhumatologie

A - 3 spécifiques (1).



EXERCICE DE LA MÉDECINE PAR DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE : CONDITIONS DE NIVEAU D'ÉTUDES EN FONCTION DE L'ACTIVITÉ DU MÉDECIN REMPLACÉ CITÉES À L'ARTICLE R. 4131-1

Conditions à remplir par le remplaçant ou l'adjoint et semestres requis :

B - 2 libres.

24 Santé communautaire et médecine sociale ou santé publique et médecine sociale

- A. - 3 spécifiques (1) dont 1 dans un service extra-hospitalier agréé.
- B. - 2 libres.

25 Biologie médicale

- A. - 3 dans des laboratoires.
- B. - 1 dans un service clinique agréé.
- C. - 1 libre.

26 Chirurgie infantile

- A. - 4 spécifiques (1) répartis si possible dans des services de : chirurgie viscérale, chirurgie infantile orthopédique, chirurgie infantile urologique, chirurgie infantile générale.
- B. - 3 libres.

27 Chirurgie orthopédique et traumatologie ou chirurgie orthopédique

- A. - 4 spécifiques (1).
- B. - 3 libres

27 Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique

- A. - 4 spécifiques (1).
- B. - 3 libres.

28 Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire

- A. - 4 spécifiques (1).
- B. - 3 libres.

29 Chirurgie urologique

- A. - 4 spécifiques (1).
- B. - 3 libres.

30 Chirurgie vasculaire

- A. - 4 spécifiques (1).
- B. - 3 libres.

31 Chirurgie viscérale et digestive

- A. - 4 spécifiques (1) :
- B. - 3 libres.

32 Gynécologie-obstétrique

- A. - 5 spécifiques (1).

EXERCICE DE LA MÉDECINE PAR DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE : CONDITIONS DE NIVEAU D'ÉTUDES EN FONCTION DE L'ACTIVITÉ DU MÉDECIN REMPLACÉ CITÉES À L'ARTICLE R. 4131-1

Conditions à remplir par le remplaçant ou l'adjoint et semestres requis :

- B. - 1 dans des services agréés de :
1. Chirurgie viscérale ;
 2. Chirurgie urologique ;
 3. Chirurgie vasculaire.
 4. Chirurgie générale.
- C. - 1 libre.

33 Neurochirurgie

- A. - 4 spécifiques (1).
B. - 2 dans des services agréés de disciplines chirurgicales.
C. - 2 dans des services agréés pour la spécialité ou pour une autre spécialité dont 1 de préférence dans un service agréé de neurologie.

34 Ophtalmologie

- A. - 3 spécifiques (1).
B. - 2 libres.

36 Oto-rhino-laryngologie

- A. - 3 spécifiques (1).
B. - 2 libres.

37 Stomatologie

- A. - 3 spécifiques (1).
B. - 2 dans des services agréés pour la spécialité ou une autre spécialité.

38 Chirurgie générale

- A. - 5 spécifiques (1) ou dans un service agréé de disciplines chirurgicales autres que spécifiques.
B. - 2 dans des services agréés pour la spécialité ou pour une autre spécialité.

39 Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie

- A. - 4 spécifiques (1).
B. - 3 libres.

40 Médecine intensive-réanimation

Cinq stages d'un semestre dont au moins deux dans un lieu agréé à titre principal pour la spécialité et un en anesthésie dans un lieu agréé à titre principal pour l'anesthésie-réanimation.

41 Allergologie

Cinq stages d'un semestre dont au moins trois dans un lieu agréé à titre principal pour la spécialité et un à titre complémentaire.



EXERCICE DE LA MÉDECINE PAR DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE : CONDITIONS DE NIVEAU D'ÉTUDES EN FONCTION DE L'ACTIVITÉ DU MÉDECIN REMPLACÉ CITÉES À L'ARTICLE R. 4131-1

Conditions à remplir par le remplaçant ou l'adjoint et semestres requis :

42 Chirurgie orale

Cinq stages d'un semestre dont au moins trois dans un lieu agréé à titre principal pour la spécialité.

43 Génétique médicale

Cinq stages d'un semestre dont au moins trois dans un lieu agréé à titre principal pour la spécialité.

44 Gériatrie

Cinq stages d'un semestre dont au moins trois dans un lieu agréé à titre principal pour la spécialité.

45 Maladies infectieuses et tropicales

Cinq stages d'un semestre dont au moins trois dans un lieu agréé à titre principal pour la spécialité.

46 Médecine d'urgence

Cinq stages d'un semestre

dont au moins

- ▶ 1 dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en médecine d'urgence,
- ▶ 1 dans un lieu agréé à titre principal en médecine d'urgence ayant la qualification de SAMU-CRRA15/ SMUR,
- ▶ 1 dans un lieu agréé à titre principal en pédiatrie et à titre complémentaire en médecine d'urgence et assurant la permanence de soins pédiatriques
- ▶ 1 dans
 - Soit un lieu agréé à titre principal en médecine intensive- réanimation
 - Soit en anesthésie-réanimation et à titre complémentaire en médecine d'urgence

47 Médecine vasculaire

Cinq stages d'un semestre dont au moins trois dans un lieu agréé à titre principal pour la spécialité.

48 Médecine légale et expertises médicales

Cinq stages d'un semestre dont au moins trois dans un lieu agréé à titre principal pour la spécialité.

(1) Semestres cliniques effectués dans des services agréés correspondant à la spécialité.



EXERCICE DE LA MÉDECINE PAR DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE : CONDITIONS DE NIVEAU D'ÉTUDES EN FONCTION DE L'ACTIVITÉ DU MÉDECIN REMPLACÉ CITÉES À L'ARTICLE R. 4131-1

Conditions à remplir par le remplaçant ou l'adjoint et semestres requis :



Code de la santé publique

▶ Annexes (Articles Annexe 11-1 à Annexe 61-5)

▶ ANNEXES DE LA QUATRIÈME PARTIE
(Articles Annexe 41-1 à Annexe à l'article D4322-4)

▶ Annexe 41-1

Modifié par Décret n°2021-781 du 18 juin 2021 - art. 2